

Séance du Conseil Municipal du 12 septembre 2023 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 23-041

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSÉE À L'ASSOCIATION "TENNIS CLUB MEYSOIS"

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le montant de la subvention attribuée au Tennis Club Meyssois lors du vote du budget 2023 est de 2000 €. L'association demande un complément afin de pouvoir équilibrer son budget.

Il propose donc d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 250 €.

Après avoir délibéré le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 250 € au Tennis Club Meyssois.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa, au Tennis Club Meyssois pour information ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROUX - ROCHETTE

Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mmes MARTINELO - LAUSSEL - M. MENARD

Absent(s) : Mmes DENIS - CODATO

Secrétaire de Séance : M. ROCHETTE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire,

Éric CUER

Le secrétaire de séance,